



Règlement des finales jurassiennes de groupes - Pistolet 10/25/50 m

Edition 2018

Doc.-N° P10/25/50.01

Vu l'article 22 de ses statuts, la Fédération Jurassienne de Tir (FJT) édicte le règlement suivant concernant les finales jurassiennes de groupes au Pistolet 10/25/50 m.

1. Organisation

La FJT organise chaque année des finales jurassiennes de groupes au Pistolet 10 m (PAC), 25m et 50m. Les dates sont planifiées à la séance du calendrier de la FJT. Ces finales ont pour but de désigner le champion jurassien. Les places de tir sont désignées chaque année.

2. Composition des groupes

Les groupes sont formés de 4 tireurs licenciés Pistolet 10 m, 25m et 50m, membres A appartenant à la même société. Les membres multiples ont le droit de participer en tant que membres actifs B, pour autant que leur société de base ne participe pas à la finale. Au cours de la finale, il est interdit de modifier la composition des groupes.

3. Participation

Chaque société de la FJT recevra au début décembre un courrier l'invitant à inscrire ses groupes jusqu'au 1^{er} janvier de la saison en cours pour les finales cantonales FJT Pistolet 10m. En ce qui concerne le Pistolet 25m et 50 m, le délai est fixé à la fin avril de l'année en cours. Il n'y a pas de programme de qualifications. Tous les groupes inscrits pourront participer à la finale de la FJT. En principe les finales se déroulent un soir de la semaine pour les distances 10m et 50m, et pour la distance 25 m le samedi après-midi.

4. Mutations

Les mutations doivent être faites avant le début du tir.

5. Classement – Champion jurassien

Le groupe ayant le plus de points au total des quatre tireurs. En cas d'égalité, seront pris en compte les meilleurs résultats individuels, puis le nombre de 10, 9, 8, etc.

6. Programme de la compétition

Pistolet 10 m :

Coups d'essai illimités, dans le temps imparti

Programme : 4 passes de 10 coups

Lors du tir sur cibles en carton, il sera utilisé des cibles de compétition vierges, numérotées chronologiquement. Ces cibles doivent être utilisées dans l'ordre de leur numérotation (2 coups par cible).

Pistolet 25 m :

Coups d'essai : maximum 5 coups par programme

Cible précision PP-50cm : 3 séries de 5 coups en cinq minutes

Vitesse ISSF 25m : 3 séries de 5 coups. La cible est visible pendant 3 secondes et disparaît pendant 7 secondes.

Pistolet 50m :

Cibles P 10 : Coups d'essai illimités dans le temps imparti avant le début de la série. Chaque tireur tire tour après tour et un tireur ne peut commencer le deuxième tour avant que tout le groupe ait tiré le premier tour et ainsi de suite.

3 séries de 10 coups, coup par coup

Temps : 20 minutes par série et par tireur, coups d'essai compris

7. Contrôle et indication du temps

Le contrôle du temps effectué par la direction du tir fait foi. Les indications de temps sont données au début de la compétition. Pour chaque relève, une première annonce est faite cinq minutes et une seconde une minute avant le commandement «start». Il en va de même avant le commandement «stop».

8. Interruption de la compétition

En cas d'interruption de la compétition sans faute du tireur (défectuosité de la cible, etc.) celui-ci a droit à deux coups d'essai supplémentaires avant la reprise de la compétition ainsi qu'une bonification de 3 minutes. La direction du tir est responsable du contrôle du temps imparti.

9. Assistance des tireurs

Les assistants n'ont pas le droit de se tenir auprès du tireur en lice et doivent rester derrière le pas de tir. Ils peuvent toutefois s'entretenir brièvement avec le tireur pour lui transmettre des renseignements, mais seulement sur autorisation de la direction du tir. Les assistants n'ont pas accès aux cibles. En cas de contravention, la direction du tir se réserve le droit de disqualifier le groupe en question.

10. Réclamations

Toute réclamation ou plainte doit être déposée immédiatement pendant le tir ou au plus tard à la fin de la compétition du tir, dans les 20 minutes auprès de la direction du tir.

11. Jury

La composition du jury du concours sera affichée dans le stand.

12. Récompenses

Pour autant qu'il y ait quatre groupes participant à la finale, le comité FJT attribue des récompenses suivantes :

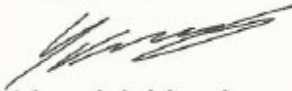

- 1er rang : 4 médailles or,
- 2ème rang : 4 médailles argent,
- 3ème rang : 4 médailles bronze.

13. Finance d'inscription

Une finance de participation est perçue par groupe selon le règlement financier de la FJT. Cette finance devra couvrir les frais d'organisation de la finale.

14. Validité

Le présent règlement a été approuvé par le comité de la FJT le 05 avril 2018 et entre en vigueur immédiatement. Il annule toutes les autres dispositions émises en la matière.

Fédération Jurassienne de Tir	
Le Président	Responsable Pistolet
	
Yannick Vernier	Reto Müller